



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 22/03/2026 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE

Date	22/03/2026
Lieu	Salle Fontvieille
Présents	Gilles ROGIER, Sandra LIZANO, Gisèle VAUQUOY, Serge FERRIER, Frédéric BUISSON, Danielle ENJARLAN, Jean-Philippe BERSIA, Denis DUVAL, Muriel GILLET, Eric BOURASSEAU, Franck POURRIERE, Nathalie THIOLLIERE, Johanna DJOUADI, Camille ARMENGAUD, Michel REYNAUD, Stéphanie BROUQUIER, Gaëlle MYSLICKI, Serge LAURENT
Absents	
Procurations	Nicole THEILLOUT à Sandra LIZANO
Quorum	18 en début de séance
Heure d'ouverture de la séance	10h36
Heure de clôture de la séance	
Présidence	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
Secrétaire de séance	Pour l'opposition : Pour la majorité : Mme Johanna DJOUADI a été élue secrétaire de séance
Public	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur
Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.	



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 22/03/2026 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Dossier n°1	Installation du nouveau conseil municipal
Débat	G ROGIER est le maire sortant G ROGIER fait l'appel des nouveaux conseillers municipaux et déclare le nouveau conseil municipal La doyenne G VAUQUOY prend la présidence du conseil municipal et procède à l'élection du secrétaire de séance J DJOUADI est élue
Dossier n°2	Election du Maire
Débat	G VAUQUOY préside le bureau de vote et nomme un secrétaire et un assesseur N THIOLLIERE et E BOURASSEAU sont secrétaire et assesseur le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote, a pris une enveloppe, a voté, puis a déposé dans l'urne son enveloppe. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Résultat : Nombres de votants :19 Nombre de vote nul : 1 Nombre de vote blanc : 1 Nombre de suffrages exprimés : 17 G ROGIER est proclamé maire
Dossier n°3	Fixation du nombre de postes d'Adjoints
Débat	G ROGIER propose de créer 3 postes d'adjoints
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°4	Election des Adjoints
Débat	G ROGIER préside le bureau de vote avec un secrétaire et un assesseur N THIOLLIERE et E BOURASSEAU sont respectivement secrétaire et assesseur du bureau de vote G ROGIER a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe Une seule liste est déposée. Résultat : Nombre de votants : 19



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 22/03/2026 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	Nombre de vote nul : 3 Nombre de suffrages exprimés : 16 La liste S FERRIER, D ENJARLAN et JP BERSIA est élue
Dossier n°5	Lecture de la Charte de l' élu local
Débat	G ROGIER fait lecture de la Charte de l' élu local à tous les conseillers municipaux. Un exemplaire leur est remis

PV arrêté le 22/03/2026 à 11h20

Gilles ROGIER

Le Maire



Johanna DJOUADI

Le secrétaire de séance